

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° : DE/44/7.5/08.12.2015-24

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	20	Absents non représentés :	3
VOTANTS			28

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 décembre 2015, après convocation légale reçue le 2 décembre 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Didier CARLE, (Pouvoir donné à M. Jean-Claude DANY),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M Christian GROS),
M. Yannick LIBOUREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
Mme Laurence MONTERDE, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Alain BRES, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Subvention exceptionnelle pour l'Association AMF Music Festival

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, indique à l'assemblée que l'association AMF Music Festival a organisé sa 4^{ème} édition du Rhinoférock Festival de Pernes les Fontaines, évènement incontournable de la région.

Aujourd'hui, le Festival du Rhinoférock est inscrit comme un évènement majeur de la période estivale. L'association a la volonté déterminée de minimiser l'empreinte écologique de l'évènement, permettant à la Région PACA, au Département de Vaucluse, à la Communauté de Communes et à la ville de Pernes les Fontaines de pouvoir être signataire et d'inscrire cette manifestation dans le cahier de charges de l'agenda 21.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

Pour la 5^{ème} édition du Rhinoférok Festival, l'Association AMF Music Festival doit d'ores et déjà faire des pré réservations pour leurs têtes d'affiche, c'est pourquoi elle sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 000.00 €** l'Association AMF Music Festival pour l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

